



OULENS-SOUS-ECHALLENS
AUTORISATION COMMUNALE N° 2017-3
Avec procédure d'affichage de la décision municipale

AVIS D’AFFICHAGE

Propriétaire-s	Spahr Pierre
Adresse locale	Chemin de la Riaz 6
Parcelle n°	393
Description de l’ouvrage	➤ Installation d’une pompe à chaleur Air-Eau

La Municipalité dans sa séance du 13 novembre 2017 a décidé d’autoriser l’installation projetée, tenant compte du fait que celle-ci est en conformité avec le règlement communal de la police des constructions et d’importance mineure.

De plus, les droits des tiers directement concernés ont été respectés, par l’apposition de leur signature ci-dessous.

Un émolument de CHF 50.-- est dû selon l’art 4 du règlement communal sur les émoluments administratifs en matière de police des constructions.

Le dossier peut être consulté au greffe municipal durant les 30 jours d’affichage du 14 novembre au 13 décembre 2017.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

Dominique Telle

La Secrétaire:

Sandra Girod





SIGNATURES DES PROPRIETAIRES

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu:

Date:

Signature(s):

ACCORD DES VOISINS DIRECTEMENT TOUCHES OU CONCERNES

Parcelle(s) n°	Nom - prénom	Signature(s)
373	Meylan Pierre-Louis	
386	Braissant Didier	
386	Braissant Constance	
433	Boillet Denis	
433	Boillet Aurélie	
433	Ducry Sabrina	

De: **Sabrina Ducry** [REDACTED]
Objet: Accord des voisins
Date: 30 août 2017 11:41
À: oulens1@bluewin.ch
Cc: [REDACTED]

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, je me permets de vous transmettre mon accord pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau sur la face nord de la maison de M. et Mme Pierre et Christiane Spahr, parcelle 393, de la part de Mme Sabrina Ducry, parcelle 433.

Je vous remercie par avance d'en prendre bonne note et vous prie de croire à mes sentiments les meilleurs.

Sabrina Ducry